



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 11 juillet 2016, à 20 heures, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Bernard Ayotte
Benoit Voyer
Guillaume Jobin
Réjeanne Julien
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : la coordonnatrice au Service d'urbanisme, Mme Sabrina Trudel, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil et souhaite la bienvenue à tous.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Point d'information donné par le maire sur différents sujets
- 1.3 Première période de questions (15 minutes)
- 1.4 Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens
- 1.5 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 13 et 20 juin et le 4 juillet 2016
- 1.6 Dépôt du bordereau de correspondance pour la période se terminant le 7 juillet 2016
- 1.7 Dépôt des certificats d'enregistrement des Règlements 588-15, 597-16 et 599-16
- 1.8 Adoption du Règlement 603-16 Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de reconstruction de la digue et du barrage du lac Bison
- 1.9 Avis de motion d'un règlement complémentaire au Règlement uniformisé RMU-2016 concernant les animaux (RC-2016 A)
- 1.10 Avis de motion d'un règlement complémentaire au Règlement uniformisé RUM-2016 concernant les nuisances, paix et bon ordre (RC-2016 B)
- 1.11 Demande de subvention dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling
- 1.12 Octroi d'un mandat à WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna
- 1.13 Abrogation de la résolution 16-05-148 octroi d'un mandat à WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude de conception pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna

- 1.14 Autorisation afin de présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC dans le cadre des mesures d'atténuation des inondations
- 1.15 Appui au projet d'implantation d'une nouvelle station radiophonique FM dans Portneuf
- 1.16 Versement d'une aide financière au Groupe Scouts Saint-Raymond inc.

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses pour la période se terminant le 7 juillet 2016

3. Sécurité publique

- 3.1. Dépôt et présentation du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois de juin 2016

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Présentation des travaux effectués par les employés au Service des travaux publics
- 4.2 Acquisition de deux feux clignotants
- 4.3 Octroi d'un contrat en vue du remplacement des regards et des grilles sur la rue Saint-Cyrille
- 4.4 Autorisation afin de procéder à la réfection de la chaussée dans le rang de la Montagne
- 4.5 Octroi du contrat pour les travaux de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André et Guyon et des avenues Dufresne, Moisan et Du Jardinier et pour la surveillance des travaux
- 4.6 Avis de motion d'un règlement (RMU-05 C) modifiant le Règlement RMU-05 relatif à la circulation
- 4.7 Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt et présentation des procès-verbaux de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2016
- 5.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA
- 5.3 Audition sur la demande de dérogation mineure formulée par Mme Émilie Paquet
- 5.4 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure formulée par Mme Émilie Paquet
- 5.5 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Mme Aurélie Piché
- 5.6 Assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement 604-16 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de permettre spécifiquement l'usage d'usine de béton bitumineux mobile dans la zone EX-6
- 5.7 Adoption du second projet de Règlement 604-16
- 5.8 Adoption du premier projet de Règlement 596-16 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone HA-31 à même une partie de la zone C-18 (dans le secteur de la rue de la Tourbière) et d'autoriser l'usage de récréation extérieure : centre équestre dans la zone AD-3 (dans le secteur du rang du Nord)
- 5.9 Avis de motion du Règlement 596-16

6. Loisirs et culture

- 6.1. Dépôt de la liste du personnel temporaire engagé par le directeur du Service des loisirs et de la culture
- 6.2. Renouvellement de l'entente visant l'utilisation de la piscine du camping Claire Fontaine
- 6.3. Compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et information sur les événements culturels à venir

Période de questions.

ADMINISTRATION

16-07-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis en y apportant toutefois la modification suivante :

- ↳ Le point 1.16 *Versement d'une aide financière au Groupe Scouts Saint-Raymond inc.* est ajouté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

Point d'information donné par M. le maire sur les sujets suivants :

- ↳ Suivi du comité de citoyens pour la sauvegarde et le rétablissement des soins de santé dans Portneuf
- ↳ Suivi du comité rivière Saint-Raymond
- ↳ Projet de développement de la baie Vachon

SUJET 1.3

Première période de questions (15 minutes).

- ✓ M. le maire invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.
 - M. Denis Benoit questionne le conseil sur la présence des représentants du ministère de l'Environnement sur son terrain située sur la rue Beaulieu et sur l'avancement du projet d'enrochement dans la rivière.
 - M. Luc Tremblay questionne le conseil sur l'avancement du projet de la baie Vachon.
 - Mme Mona Fillion se fait la porte-parole de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) et demande l'appui du conseil municipal dans le dossier de la réorganisation du laboratoire à l'Hôpital régional de Portneuf.

- M. Yvan Moisan demande si le parc à chiens fait toujours partie des projets de la Ville.

SUJET 1.4

Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens.

↳ *Aucun mémoire ni requête n'a été déposé.*

16-07-190

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 13 ET 20 JUIN 2016 ET LE 4 JUILLET 2016

Attendu que chaque membre du conseil a reçu une copie électronique des procès-verbaux des séances tenues les 13 et 20 juin 2016 ainsi que le 4 juillet 2016, et ce, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'à cet effet la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2016 et ceux des séances extraordinaires tenues le 20 juin 2016 et celui du 4 juillet 2016 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.6

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 7 juillet 2016 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

SUJET 1.7

Dépôt des certificats d'enregistrement des trois règlements suivants :

↳ **588-15** *Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture et l'installation d'une remontée mécanique (convoyeur) pour la pente-école du centre de ski*

↳ **597-16** *Règlement créant une réserve financière pour les fins de développement du territoire en matière industrielle*

↳ **599-16** *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André et Guyon et des avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier*

Aucune personne habile à voter n'a apposé sa signature à chacun des registres ouverts à cette fin lors des journées d'enregistrement tenues les jeudis 30 juin et 7 juillet 2016.

16-07-191 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 603-16 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA DIGUE ET DU BARRAGE DU LAC BISON**

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Fernand Lirette lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2016 en vue de l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de reconstruction de la digue et du barrage du lac Bison;

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 603-16 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de reconstruction de la digue et du barrage du lac Bison* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-192 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT UNIFORMISÉ RMU-2016 CONCERNANT LES ANIMAUX (RC-2016 A)**

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement complémentaire au *Règlement uniformisé RMU-2016* concernant les animaux (RC-2016 A) afin de remettre en force les dispositions du Règlement RC-02 portant sur le port de la muselière pour certaines races de chien.

16-07-193 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT UNIFORMISÉ RMU-2016 CONCERNANT LES NUISANCES, PAIX ET BON ORDRE (RC-2016 B)**

M. le conseiller Guillaume Jobin donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement complémentaire au *Règlement uniformisé RMU-2016* concernant les nuisances, paix et bon ordre (RC-2016 B) afin de remettre en force les dispositions du Règlement RC-07 A portant sur les carrières et sablières.

16-07-194 **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AUX GAZ R-12 OU R-22 : ARÉNAS ET CENTRES DE CURLING**

Attendu l'annonce du nouveau programme de soutien pour le remplacement des systèmes de réfrigération notamment ceux fonctionnant aux gaz R-22 comme celui de l'aréna;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets à déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond autorise le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher, à présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande de subvention pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna, et ce, dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : aréna et centres de curling.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Raymond à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-195

OCTROI D'UN MANDAT À WSP CANADA INC. POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Attendu l'annonce du nouveau programme de soutien pour le remplacement des systèmes de réfrigération notamment ceux fonctionnant aux gaz R-22 comme celui de l'aréna;

Attendu que la Ville souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre de ce projet;

Attendu qu'une étude de faisabilité doit préalablement être réalisée;

Attendu à cet effet, la proposition de services soumise par WSP et les recommandations du surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie à la firme WSP Canada inc. un contrat en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna, et ce, pour un montant forfaitaire de 15 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE les dépenses engagées par la présente résolution soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-196

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 16-05-148 OCTROI D'UN MANDAT À WSP CANADA INC. POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CONCEPTION POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Attendu la résolution 16-05-148 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016;

Attendu que par cette résolution, la Ville a accordé un contrat à WSP Canada inc. en vue de la réalisation d'une étude de conception pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna;

Attendu que cette étude n'est plus nécessaire vu l'annonce du nouveau programme de soutien pour le remplacement des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-22 comme celui de l'aréna;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE la résolution 16-05-148 Octroi d'un mandat à WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude de conception pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-197

AUTORISATION AFIN DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC DANS LE CADRE DES MESURES D'ATTÉNUATION DES INONDATIONS

Attendu les différents mandats accordés aux chercheurs de l'Université Laval afin de trouver des solutions pour la réduction des risques d'inondation causés par les glaces de la rivière Sainte-Anne à Saint-Raymond;

Attendu qu'il y a maintenant lieu de mettre à l'essai certaines mesures visant à réduire l'accumulation du frasil au centre-ville notamment les seuils et les estacades flottantes;

Attendu qu'à cet effet, une demande de certificat d'autorisation doit être présentée au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur aux services techniques et géomatiques, M. Christian Julien, à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC, et ce, pour la réalisation des mesures mentionnées précédemment.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-198

**APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE STATION
RADIOPHONIQUE FM DANS PORTNEUF**

Attendu que la région de Portneuf n'est plus desservie au quotidien par une radio faite par et pour les gens d'ici depuis le transfert de la station CKNU-FM;

Attendu le projet initié par Tangram Stratégies en vue d'implanter une nouvelle station radiophonique FM dans Portneuf;

Attendu que le conseil municipal est favorable à l'implantation d'un tel média dans Portneuf;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond appuie le projet d'implantation d'une nouvelle station FM dans Portneuf présenté par Tangram Stratégies.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-199

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU GROUPE SCOUTS
SAINT-RAYMOND INC.**

Attendu la demande d'aide financière présentée par les dirigeants du Groupe Scouts Saint-Raymond inc.;

Attendu que le conseil municipal souhaite soutenir cet organisme qui amène les jeunes à devenir des citoyens responsables, solidaires et engagés;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond accepte de verser une aide financière de 4 500 \$ au Groupe Scouts Saint-Raymond inc. afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités auprès des jeunes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRÉSORERIE

16-07-200

**BORDEREAU DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT
LE 7 JUILLET 2016**

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le bordereau des dépenses pour la période se terminant le 7 juillet 2016 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 935 637,66 \$.

↳ M. le conseiller Benoit Voyer a déclaré son intérêt pécuniaire particulier dans l'entreprise Garage du coin inc. Aussi, il n'a pas participé aux délibérations ni tenté d'influencer le vote sur la question et il s'abstient donc de voter sur l'approbation du compte du mois de juin présenté par Garage du coin inc.

Adoptée à la majorité des membres présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET 3.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Benoit Voyer du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois de juin 2016.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

SUJET 4.1

Présentation par M. le conseiller Fernand Lirette des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics, tant ceux qui ont été réalisés récemment, que ceux qui sont en cours et ceux à venir.

16-07-201

ACQUISITION DE DEUX FEUX CLIGNOTANTS

Attendu la nécessité de rendre plus sécuritaire la zone scolaire située sur la rue Saint-Cyrille près de l'école Saint-Joseph;

Attendu que l'installation de deux feux clignotants de chaque côté de la traversée piétonnière améliorerait la sécurité des enfants dans ce secteur très achalandée;

Attendu la soumission déposée à cet effet par Signalisation Kalitec inc. et les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte d'acquérir deux feux clignotants aux DEL auprès de Signalisation Kalitec inc., et ce, au coût de 4 440 \$ chacun pour un dépense totale de 8 880 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à la majorité des membres présents.

16-07-202

OCTROI D'UN CONTRAT EN VUE DU REMPLACEMENT DES REGARDS ET DES GRILLES SUR LA RUE SAINT-CYRILLE

Attendu que les regards et les grilles situés sur la rue Saint-Cyrille seront tous remplacés;

Attendu la soumission déposée à cet effet par Fonderie Laroche Itée et les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat du matériel nécessaire au remplacement des regards sur la rue Saint-Cyrille, et ce, auprès de Fonderie Laroche Itée pour un montant de 26 349,71 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-203

AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DANS LE RANG DE LA MONTAGNE

Attendu la nécessité de procéder à la réfection de la chaussée sur certains tronçons du rang de la Montagne;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond autorise le directeur du Service des travaux à procéder aux travaux mentionnés précédemment et à lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Les sommes décrétées pour ce projet sont de 61 000 \$ plus les taxes applicables et celles-ci seront prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-204

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES RUES ANDRÉ ET GUYON ET DES AVENUES DUFRESNE, MOISAN ET DU JARDINIER ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Attendu l'adoption de la résolution numéro 16-06-154, laquelle autorisait le directeur du Service des travaux publics, M. Pierre Beaulieu, à procéder par appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales des rues André et Guyon et des avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier;

Attendu l'avis d'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO ainsi que dans l'édition du journal *Le Martinet* du 21 juin 2016;

Attendu les recommandations de M. Beaulieu à la suite de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue publiquement le jeudi 7 juillet 2016, et dont les résultats sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Construction et Pavage Portneuf inc.	896 289,45 \$
Pax excavation inc.	1 045 434,00 \$
T.G.C. inc.	1 019 000,50 \$

Attendu qu'en date des présentes le plus bas soumissionnaire conforme est apte à conclure un contrat public;

Attendu la nécessité d'assurer la surveillance de ces travaux;

Attendu la soumission déposée à cet effet par la firme CIMA+ et la recommandation du directeur du Service des travaux publics, M. Pierre Beaulieu;

Attendu la programmation des travaux à être réalisés dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* et le Règlement 599-16;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat pour les travaux de réhabilitation des infrastructures des rues André et Guyon et des avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier soit octroyé à Construction et Pavage Portneuf inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 896 289,45 \$ plus les taxes applicables.

QUE le contrat pour la surveillance des travaux soit accordé à la firme CIMA+, et ce, pour un montant forfaitaire de 21 700 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et les soumissions déposées tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement d'emprunt 599-16 lequel est en attente d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-205

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (RMU-05 C) MODIFIANT LE RÈGLEMENT RMU-05 RELATIF À LA CIRCULATION

M. le conseiller Guillaume Jobin donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant certaines dispositions du Règlement RMU-08 relatif à la circulation.

SUJET 4.7

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

SUJET 5.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Guillaume Jobin du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 28 juin 2016.

16-07-206

DEMANDES FAITES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE les demandes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soient acceptées, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2016 :

LAC-SEPT-ÎLES

↳ **M. Gérald Mathieu** : demande de permis soumise le ou vers le 2 juin 2016, pour l'agrandissement de la résidence en ajoutant un étage au-dessus de la cuisine, sur la propriété sise au 5377, rue des Coccinelles.

↳ **M. Carl Gingras et Mme Cynthia Pépin** : demande de permis soumise le ou vers le 14 juin 2016, pour l'agrandissement de la résidence pour un vestibule et une cuisine d'été, sur la propriété sise au 6213, chemin du Lac-Sept-Îles.

↳ **Mme Valérie Roland** : demande de permis soumise le ou vers le 16 juin 2016, pour fermer la galerie arrière, sur la propriété sise au 7498, île Genois.

↳ **M. Guy Proulx** : demande de permis soumise le ou vers le 22 juin 2016, pour changer la forme de la toiture du garage, sur la propriété sise au 5239, chemin du Lac-Sept-Îles.

↳ **Mme Marie-Paule Plamondon** : demande de permis soumise le ou vers le 27 juin 2016, pour l'agrandissement du garage, sur la propriété sise au 3191, chemin du Lac-Sept-Îles.

CENTRE-VILLE

↳ **Mme Charlotte Courtemanche** : demande de permis soumise le ou vers le 17 juin 2016, pour le remplacement de 4 soupiraux, 3 fenêtres et une porte à la résidence, sur la propriété sise au 160, rue Saint-Cyrille.

↳ **Fondation Plamondon** : demande de permis soumise le ou vers le 19 mai 2016, pour l'aménagement d'un faux four à charbon sur la propriété sise au 448, rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 5.3

AUDITION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE MME ÉMILIE PAQUET

L'audition est présidée par M. le maire Daniel Dion.

Des explications ont été données par la coordonnatrice du Service d'urbanisme, Mme Sabrina Trudel, relativement aux effets et aux conséquences découlant de la demande de dérogation mineure suivante :

↳ La demande formulée par Mme Émilie Paquet vise à autoriser que le garage existant puisse être implanté à une distance de l'ordre de 0,6 mètre de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 1,2 mètre, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*, sur la propriété sise au 500, rue Saint-Cyrille.

Les personnes et organismes qui voulaient se faire entendre ont pu le faire lors de cette audition.

16-07-207

RÉSOLUTION STATUANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR MME ÉMILIE PAQUET

Attendu que Mme Émilie Paquet dépose une demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 500, rue Saint-Cyrille (lot 3 123 135 du cadastre du Québec), dans le secteur de l'avenue Saint-Louis, visant à autoriser que le garage existant puisse être implanté à une distance de l'ordre de 0,6 mètre de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 1,2 mètre, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*;

Attendu que cet immeuble n'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que cette demande n'est pas relative à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Attendu que le *Règlement de dérogation mineure 241-03* décrète l'obligation pour le conseil municipal de prendre avis auprès du comité consultatif d'urbanisme préalablement à l'adoption d'une résolution portant sur une demande de dérogation mineure;

Attendu que de l'avis du comité, l'approbation de cette dérogation mineure ne cause aucune perte de jouissance de propriété pour les voisins;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à autoriser que le garage existant puisse être implanté à une distance de l'ordre de 0,6 mètre de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 1,2 mètre, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15* sur la propriété sise au 500, rue Saint-Cyrille.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

- ***Étant donné son intérêt personnel, le conseiller M. Guillaume Jobin n'a pas participé à la prise de décision sur le point qui suit.***

16-07-208 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR MME AURÉLIE PICHÉ

Attendu la demande formulée par Mme Aurélie Piché auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin d'autoriser un usage à une fin autre que l'agriculture sur le lot 4 623 690 du cadastre du Québec (voisin du garage Daniel Labarre inc. dans le rang du Nord) soit, plus précisément, afin de permettre un centre équestre (randonnée, cours d'équitation, pension et autres activités reliées aux chevaux);

Attendu qu'il s'agit d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture;

Attendu que l'usage projeté n'est actuellement pas conforme aux dispositions du *Règlement de zonage 583-15* mais que le conseil municipal, lors de la séance tenue le lundi 11 juillet 2016, a adopté un premier projet de règlement dont l'objet vise à rendre la demande conforme audit règlement de zonage;

Attendu que de l'avis du conseil et selon les critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une décision favorable de la CPTAQ n'aurait pas pour effet de porter atteinte au territoire et aux activités agricoles comme en témoigne l'analyse de la demande ci-jointe;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation formulée par Mme Aurélie Piché auprès de la CPTAQ afin de permettre un centre équestre (randonnée, cours d'équitation, pension et autres activités connexes) sur le lot 4 623 690 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité des membres présents.

SUJET 5.6

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 604-16 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AFIN DE PERMETTRE SPÉCIFIQUEMENT L'USAGE D'USINE DE BÉTON BITUMINEUX MOBILE DANS LA ZONE EX-6

L'assemblée est présidée par M. le maire Daniel Dion.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement 604-16 ont été données par la coordonnatrice du Service d'urbanisme, Mme Sabrina Trudel.

Les personnes et organismes qui voulaient se faire entendre ont pu le faire lors de cette assemblée.

16-07-209

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 604-16

Attendu la tenue d'une assemblée publique de consultation;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement 604-16 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de permettre spécifiquement l'usage d'usine de béton bitumineux mobile dans la zone EX-6* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ *Étant donné son intérêt personnel et pécuniaire, le conseiller M. Guillaume Jobin n'a pas participé à la prise de décision sur les deux points qui suivent.*

16-07-210

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 596-16 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AUX FINS D'AGRANDIR LA ZONE HA-31 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C-18 (DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE LA TOURBIÈRE) ET D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTÉRIEURE : CENTRE ÉQUESTRE DANS LA ZONE AD-3 (DANS LE SECTEUR DU RANG DU NORD)

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 596-16 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone HA-31 à même une partie de la zone C-18 (dans le secteur de la rue de la Tourbière) et d'autoriser l'usage récréation extérieure : centre équestre dans la zone AD-3 (dans le secteur du rang du Nord)* soit adopté.

Adoptée à la majorité des membres présents.

16-07-211

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 596-16

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (596-16) modifiant le *Règlement de zonage 583-15*.

LOISIRS ET CULTURE

SUJET 6.1

Dépôt de la liste du personnel temporaire engagé par le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain.

16-07-212

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE VISANT L'UTILISATION DE LA PISCINE DU CAMPING CLAIRE FONTAINE

Attendu qu'une des activités régulières du camp de jour du Service des loisirs est la baignade au camping Claire Fontaine;

Attendu que l'entente entre la Ville et le camping Claire Fontaine pour l'utilisation de la piscine est échue depuis 2015;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour la saison en cours;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente portant sur l'utilisation par les jeunes du camp de jour de la piscine située au camping Claire Fontaine laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 6.3

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et M. le conseiller Etienne Beaumont informe la population sur les événements culturels à venir.

Période de questions.

- ✓ *Le maire invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions lors de la seconde période de questions.*
- *M. Luc Tremblay demande pourquoi un prix d'entrée est exigé pour voir les expositions à la maison Plamondon.*

- *M. Denis Benoit questionne le conseil sur l'intervention de M. Denis Cayer lors de la dernière séance du conseil qui a duré près de 45 minutes lors de la période de questions qui ne devrait pas dépasser 15 minutes.*
- *M. Yvan Moisan revient sur la subvention de 2 900 000 \$ que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).*

Petites annonces.

- ↪ Retour sur le défi Pierre Lavoie
- ↪ Invitation à la population de s'inscrire à l'infolettre de la Ville de Saint-Raymond
- ↪ Retour sur certains actes de vandalisme survenus sur le territoire de la municipalité
- ↪ Retour sur le trou dans la piste cyclable à la hauteur de Rivière-à-Pierre
- ↪ Tenue du marché public – Du 24 juillet au 25 septembre 2016
- ↪ Prochaine séance du conseil le lundi 8 août 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21 h 37.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

ANNEXE

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE MADAME AURÉLIE PICHÉ

Critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est : *moyen*;
- Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont : *faibles*;
- Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont : *nulles*;
- Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et, plus particulièrement, pour les établissements de production animale sont : *nuls ou minimes*;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole est : *peu ou pas homogène*;
- L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région a : *a peu ou pas d'effet sur la préservation de l'agriculture*;
- La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : *influence peu la constitution de propriétés*;
- L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique : *contribue au développement*.

Autres critères à fournir :

- La conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire : **sera** conforme au règlement de zonage.

Remarques ou recommandations :

- Peu d'espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, et il s'agit d'un usage beaucoup plus compatible au milieu agricole qu'aux autres usages. De plus, cet usage permettra d'offrir un service touristique de marque pour la région.